Commission: Droits humains

Question : Une campagne onusienne de sensibilisation aux droits des femmes

Auteur : Le Vatican

 Aujourd’hui, on trouve encore dans tous les pays des situations d’inégalité entre les hommes et les femmes. Les efforts réalisés par l’ONU dans le XXIème siècle sont encourageants mais les résultats sont assez maigres. Les objectifs marqués dans la Déclaration du Millénaire ne se sont pas atteints en 2018, certains supposés être réussis pour l’année 2015, comme l’égalité d’accès à l’éducation. Il est donc nécessaire de faire une campagne pour revendiquer l’égalité entre les deux sexes.

 Au XXème siècle les progrès dans ce domaine ont été très importants. Les femmes, avant considérées comme inférieures, ont commencé à se créer une place dans la société moderne. L’ONU a joué un rôle important dans cette évolution avec, par exemple, la Décennie des Nations Unies de 1976 à 1985 pour les femmes puis avec le Programme d’action de la Conférence de Beijing de 1995.Cependant les obstacles pour les femmes continuent à exister.

 En effet, même si les problèmes ne sont pas les mêmes, dans toutes les sociétés modernes on trouve des dissemblances entre hommes et femmes. Dans les pays moins développés on livre toujours la bataille pour les droits les plus élémentaires. Le droit de vote et l’accès à l’éducation posent toujours des problèmes dans de nombreux pays asiatiques et africains. Dans les pays les plus développés, on trouve un autre type de discrimination envers les femmes : ce sont des différences dans le domaine de l’emploi par exemple.

 Le Vatican est concerné par rapport à cela. Nous pensons nécessaire cette campagne pour sensibiliser à l’égalité entre hommes et femmes. La collaboration entre les pays est nécessaire pour arriver à une situation juste et faire en sorte que les opportunités soient égales pour tous, tout en respectant l’ordre naturel des choses.

 Justement, notre pays considère que les femmes et les hommes ont les deux, droit à une dignité, tout en ayant des différentes fonctions. Ainsi tout comme les Apôtres et la Vierge n’avaient pas la même mission, le Vatican ne peut pas permettre aux femmes d’exercer les fonctions de prêtres. Malgré cette limitation, les femmes sont présentes à hauteur de 19% dans d’autres fonctions. Ce pourcentage reste faible mais grâce à l’élargissement du Diaconat pour les femmes, il ne peut qu’augmenter.

 En réalité, le droit fondamental pour l’Église reste le droit à la vie. Notre position contre l’avortement ainsi comme opposée à la contraception sont en réalité un des effets collatéraux de ce droit. Le Vatican croit que dans cette nouvelle campagne pour les femmes il serait nécessaire de mettre en valeur ce droit à la vie que la société actuelle veut contrôler en provoquant une violation des droits humains. Effectivement, notre nation a une position en faveur du droit à la vie.

 Donc, le Vatican, comme membre actif de l’ONU, se trouve en faveur de la création de cette campagne pour sensibiliser toutes les nations de cette obligation générale que devrait être l’égalité entre les deux genres mais dans le respect de leurs différences naturelles. Notre collaboration est la clef pour arriver à accomplir les objectifs marqués dans la Déclaration du Millénaire et réussir à créer une société juste pour tous.